

Echange de notes des 29 juin/10 juillet 2007
confirmant la validité entre la Suisse et le Monténégro
de l'arrangement administratif du 5 juillet 1963 concernant
les modalités d'application de la convention relative aux assurances
sociales entre la Confédération suisse et la République Populaire
Fédérative de Yougoslavie

Par échange de notes des 29 juin/10 juillet 2007 la Suisse et le Monténégro ont confirmé la validité, dans leurs rapports mutuels, de l'arrangement administratif du 5 juillet 1963 concernant les modalités d'application de la convention relative aux assurances sociales entre la Confédération suisse et la République Populaire Fédérative de Yougoslavie¹.

RS 0.831.109.573.12

¹ RS 0.831.109.818.12

Echange de notes confirmant la validité entre la Suisse et le Monténégro de l'arrangement administratif concernant les modalités d'application de la convention relative aux assurances sociales entre la Confédération suisse et la République Populaire Fédérative de Yougoslavie

RO 2008